



FREDON

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

L'expertise végétale
pour la santé de l'environnement et des

Hommes

FRELON ASIATIQUE A PATTES JAUNES



*Le frelon asiatique à pattes jaunes (*Vespa velutina*), insecte invasif originaire d'Asie, a été signalé en France en 2004, dans le Lot et Garonne. Depuis, cette espèce s'est parfaitement habituée à notre climat et est arrivée pour la première fois en Bourgogne Franche-Comté en 2008, à Pouilly en Auxois (21).*

[Carte interactive de sa progression en Europe](#)

Le reconnaître

Le frelon asiatique à pattes jaunes, *Vespa velutina*, est à dominante noire, avec une large bande jaune-orangée à l'extrémité de l'abdomen. La face de la tête est orange et le bout des pattes jaunes. Il mesure de



20 à 30 mm. Son vol est agile et rapide.



Fiche de reconnaissance - Plan de lutte régional

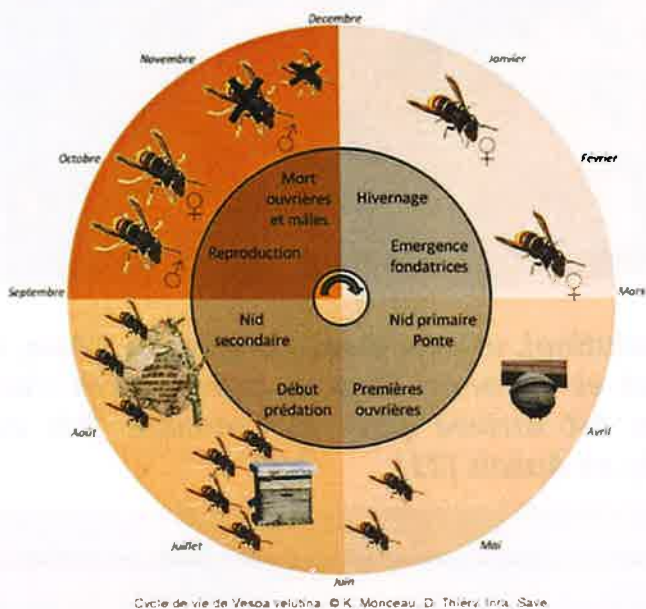
Impact sur l'environnement

Prédateur d'insectes et d'araignées, il s'attaque notamment aux hyménoptères sociaux comme les guêpes et les abeilles. En cas de fortes populations de nids, la prédation contribue à l'affaiblissement de ces espèces par le Frelon asiatique. De fait, c'est également un vrai fléau pour l'apiculture, l'impact pouvant entraîner jusqu'à la disparition de colonies dans un rucher.

Impact sur l'Homme

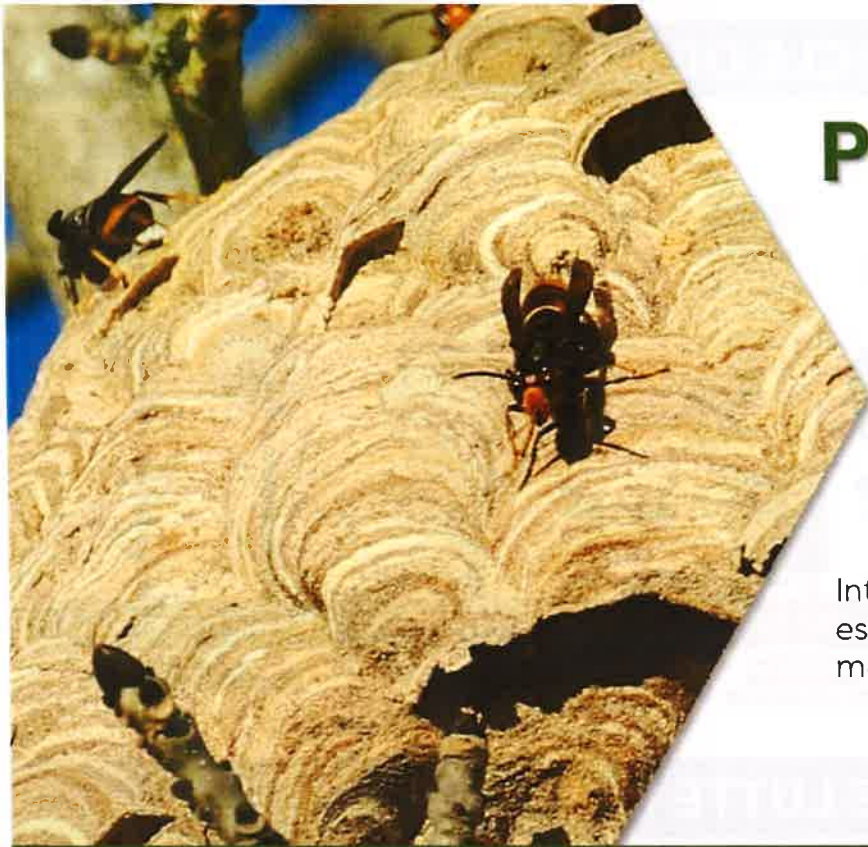
Seul, il est peu agressif envers l'homme, mais il faut être vigilant à proximité d'un nid (moins de 10 m) car les frelons asiatiques peuvent attaquer en grand nombre. Comme tout hyménoptère (guêpes, frelons, abeilles, ...) la pique est douloureuse et peut entraîner une réaction allergique. Dans le cas d'une réaction prononcée, consultez un médecin en urgence.

Cycle biologique



La fondatrice construit seule, dès le début du printemps, un premier nid dans un endroit abrité (nid primaire). C'est une sphère de 5 à 10 cm de diamètre avec une ouverture vers le bas. A partir de l'été et lorsque l'emplacement ne convient plus (manque de place ou dérangement), la colonie migre et construit un second nid, souvent dans des arbres à plus de 10 m de haut (plus rarement dans des bâtiments ou des haies). Ce nid secondaire est sphérique à piriforme avec une ouverture latérale.

Que faire en cas de suspicion de la présence d'un frelon asiatique ou d'un nid occupé



PLAN DE LUTTE REGIONAL

Frelon asiatique à pattes jaunes

Vespa velutina nigrithorax

Introduite en France en 2004, cette espèce s'est parfaitement acclimatée et menace la biodiversité et l'apiculture.

RECONNAISSANCE



NE PAS CONFONDRE !



Frelon asiatique à pattes jaunes (*Vespa velutina nigrithorax*)

- 1.7 à 3 cm
- Couleur foncée - **thorax** noir, **tête** noire et **face** orangée, **bout des pattes** jaune, **abdomen** noir avec une large bande orangée
- Vol rapide et agile
- Nid avec entrée latérale

Frelon d'Europe (*Vespa crabro*)

- 2.5 à 3.5 cm
- Couleur foncée - **thorax** brun/roux, **tête** brune et **face** jaune, **bout des pattes** brun, **abdomen** jaune rayé de noir
- Vol lourd
- Nid avec entrée située à l'extrémité inférieure

IMPACTS



Sur l'environnement

Le frelon asiatique à pattes jaunes est un prédateur d'insectes. Parmi ses proies, les abeilles : c'est un véritable fléau pour l'apiculture. En effet, ces prélèvements et le stress engendré peuvent entraîner la disparition de colonies dans un rucher. Plus globalement, il nuit à la biodiversité.



Sur l'Homme

Peu agressifs envers l'Homme, ils peuvent attaquer en grand nombre à proximité d'un nid (<5m). Comme tout hyménoptère, la piqûre, douloureuse, peut entraîner une réaction allergique. En cas de réaction prononcée, consultez un médecin en urgence.

SIGNALEMENT

En cas de suspicion, réalisez le signalement sur la plateforme lefrelon.com

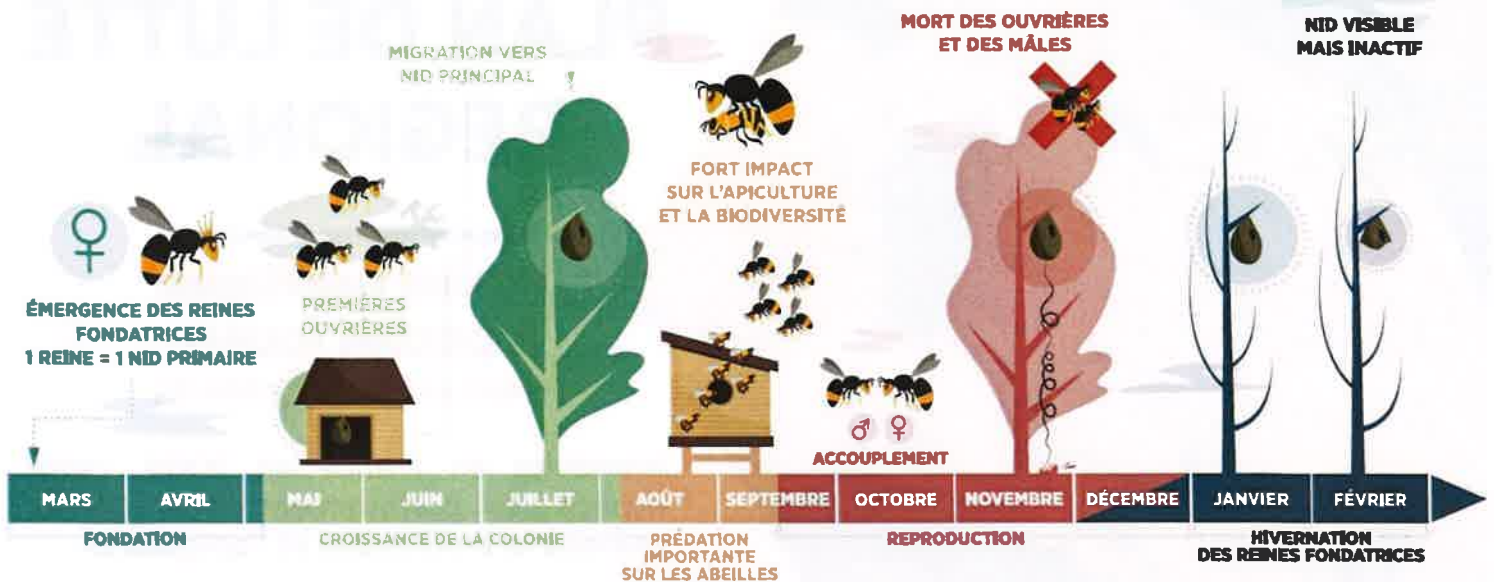


LeFrelon.



Il est dangereux de détruire un nid soi-même ! Pour la destruction, faites appel à une entreprise spécialisée.

CYCLE DE VIE



PLAN DE LUTTE REGIONAL

FREDON BFC et les GDSA départementaux se mobilisent pour organiser la lutte collective contre le frelon asiatique en région Bourgogne Franche-Comté.

Plusieurs leviers sont à mobiliser :

- **Détection précoce des nids primaires**

Il s'agit des premiers nids formés par les nouvelles reines de l'année. De petites tailles (d'une clémentine environ) avec une entrée située sur le bas, ils sont formés au printemps et ne contiennent que quelques individus. Ils peuvent être construits partout : abris de jardin, cabanes à oiseaux, boîtes aux lettres, sous-toiture, ou n'importe où dans la nature. Leur destruction peut être réalisée assez facilement, mécaniquement ou à l'aide d'un produit biocide autorisé.

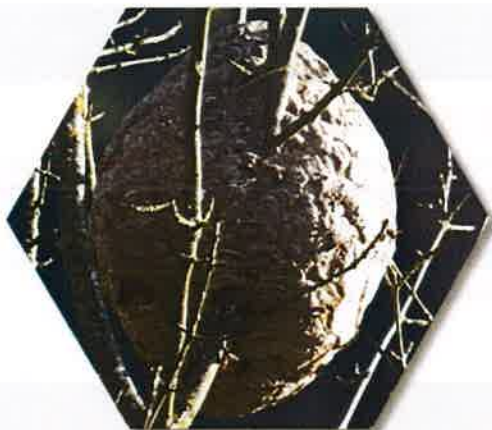


- **Signalement et destruction des nids secondaires**

Au cours de la saison, la colonie va migrer des nids primaires devenus trop petits pour aller construire des nids secondaires. De plus grosse taille, souvent placés plus haut dans les arbres, il faut signaler leur présence (lefrelon.com) et faire détruire ces nids par une entreprise spécialisée (une liste pourra être transmise par les GDSA ou FREDON BFC).

- **Piégeage**

Si le piégeage des nouvelles reines au printemps peut apparaître comme une bonne idée, il faut garder en mémoire qu'un piégeage mal réalisé peut être extrêmement dommageable pour la biodiversité. A l'heure actuelle, ce piégeage ne fait pas partie des priorités à mettre en œuvre chez les particuliers et dans les collectivités. Dans le cas où des pièges seraient utilisés, ceux-ci devront être particulièrement sélectifs et permettre d'éviter la noyade des insectes non cibles. Les pièges de type « bouteilles » sont à proscrire à cause de leur manque de sélectivité.





PROCOLE

Aide financière à la destruction des nids de frelons asiatiques à pattes jaunes



Conditions d'octroi qui
seront vérifiées par
FREDON Bourgogne
Franche-Comté :

- L'entreprise qui a détruit le nid est-elle bien adhérente à la Charte de bonnes pratiques ?
- Le détenteur du nid demandant une participation financière bénéficie-t'il déjà d'une autre aide ?
- Dans le cas où le détenteur bénéficie déjà d'une aide, le montant qui sera apporté via le financement par le Fonds Vert ou le Conseil Départemental du Jura viendra compléter cette première aide, à hauteur de 50€ maximum, jusqu'à 100€ dans le département du Jura, et sans dépasser le coût total de la destruction.

Pour déposer mon dossier, je dois :

Habiter dans l'un de ces départements : **21, 25, 39, 70, 71, 90**

Faire détruire le nid de frelons à pattes jaunes par une entreprise de désinsectisation **RÉFÉRENCÉE DANS LA CHARTE DE BONNES PRATIQUES**,

En tant que détenteur du nid, avoir **payé la facture émise par l'entreprise de désinsectisation**,

Envoyer cette facture **ACQUITTÉE, comportant le nom de l'espèce détruite**, accompagnée d'une **attestation sur l'honneur (version FREDON BFC)** et d'un **RIB** à FREDON BFC en sollicitant une aide à la destruction.

✉ FREDON BFC - Espace Valentin Est - 12 rue de Franche-Comté - Bât. E - 25480 Ecole-Valentin

@ contact@fredonbfc.fr



Retrouvez tous les éléments nécessaires à cette demande d'aide financière sur notre site FREDON BFC, rubrique « [Publications/boite-outils - Frelon Asiatique à pattes jaunes](#) ».



?

Réalisez le signalement sur le site lafrelon.com.
Cliquez sur l'adresse du site ou flashez le QR Code ci-contre

Informez la **mairie**

Plan de lutte régional : aide financière à la destruction de nids de frelons asiatiques à pattes jaunes

Les enveloppes financières octroyées à FREDON BFC pour indemniser les destructions de nids ont été entièrement consommées, il n'est plus possible de déposer de dossier de demande d'indemnisation, sauf si :

Vous habitez dans le Doubs (25) :
Grâce à un fond dédié, le Groupement de Défense Sanitaire Apicole du Doubs (GDSA 25) va être en mesure d'octroyer 50€ d'indemnisation pour de nouveaux dossiers.

En pratique, voici les règles :

- La destruction doit avoir été réalisée dans le département du Doubs (25)
- Elle doit concerner l'espace privé d'un particulier (pas d'entreprise, pas de collectivité)
- Il doit s'agir de frelon asiatique à pattes jaunes
- La destruction doit avoir été réalisée avant le 30/11/2024 inclus
- Le dossier devra être constitué des mêmes pièces qu'auparavant (facture acquittée, attestation sur l'honneur, RIB = voir protocole ci-après)
- Il sera à transmettre à FREDON BFC, qui fera le relais avec le GDSA 25, qui lui traitera ces dossiers.

Vous habitez dans le Jura (39) :
Un reliquat de subvention du Conseil Départemental du Jura sera peut-être mobilisable en fin d'année 2024. Dans cette attente, vous pouvez nous envoyer un mail à l'adresse accouton@fredonbfc.fr, comportant :

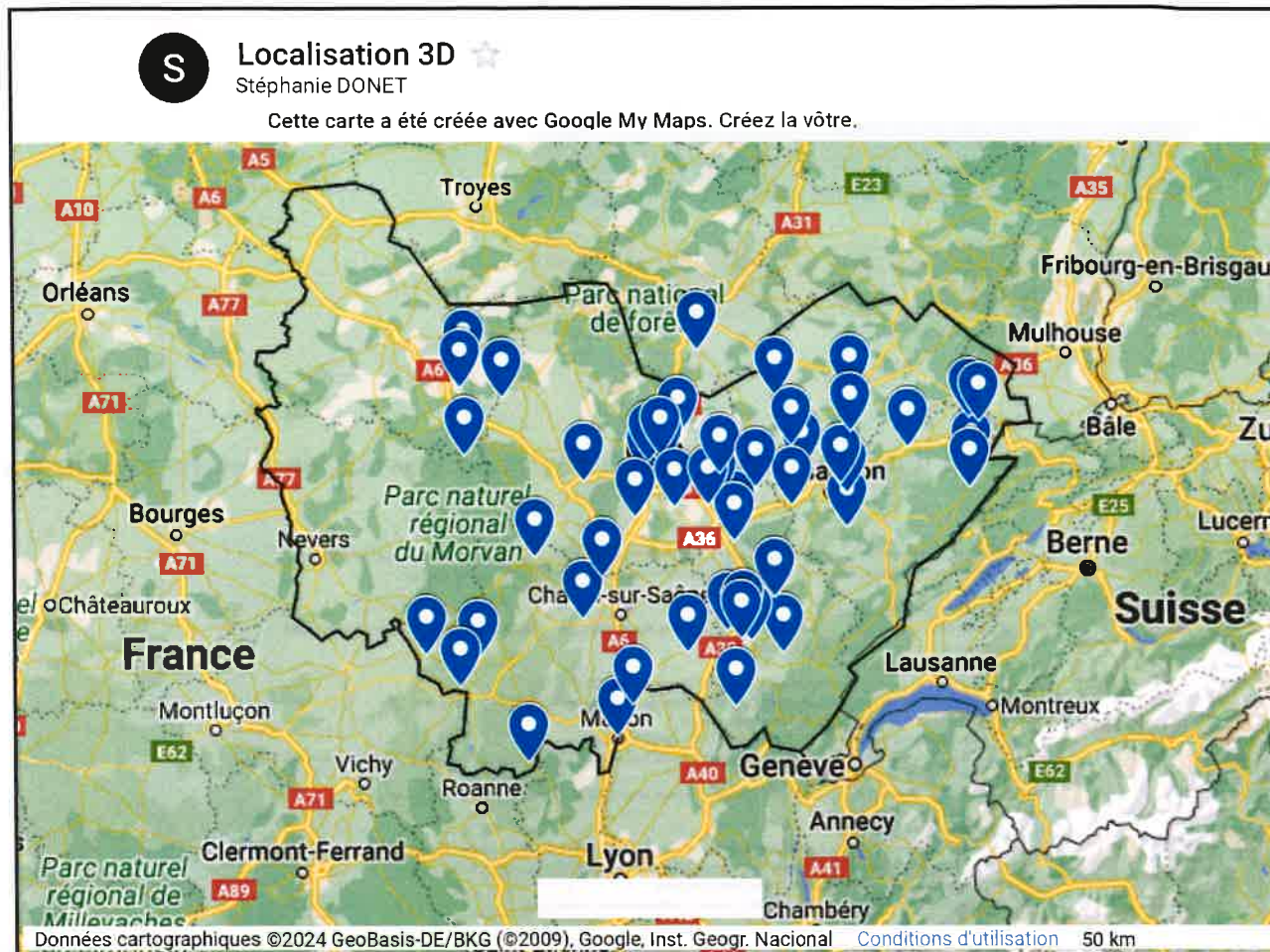
- Objet du mail = Destruction nid Jura_liste d'attente
- Vos coordonnées dans le corps du mail : Nom + adresse mail + téléphone

FREDON BFC et le GDS BFC section apicole se mobilisent pour organiser la lutte collective contre le frelon asiatique en région Bourgogne Franche-Comté.

Afin d'encourager la destruction des nids, FREDON BFC, bénéficiant d'une subvention via le Fonds vert ainsi que du Conseil Départemental du Jura, redistribue une aide financière au maximum de 50€ à 100€ par nid détruit.

Retrouvez tous les éléments nécessaires à cette demande d'aide financière ci-dessous :

Fiche de reconnaissance - Plan de lutte régional
Protocole aide Fonds Vert
Attestation sur l'honneur aide Fonds Vert
Liste des entreprises de désinsectisation engagées dans la Charte Frelon à pattes jaunes



Entreprises 3D : s'engager dans le Charte Charte de Bonnes Pratiques Fiche de renseignement

CONTACTEZ-NOUS

FREDON BFC - 03 81 47 79 20

signalement@fredonbfc.fr

Pour aller plus loin

Frelons asiatiques : la terreur des ruches

PAR FREDON FRANCE

00:00/00:00



Entreprise	Code postal	Ville	Téléphone	Mail	Départements d'intervention								Zone d'intervention		
					21	25	39	58	70	71	89	90			
MS NUISIBLES 21	21130	TILLENAY	07 83 74 24 62	msnais01ps21@hotmail.com	x		x								Pontallier; Val de Saône
NUISIBLES SERVICES 4D	25200	MONTBELIARD	06 41 40 71 75	nuisibles.services4d@gmail.com		x				x				x	Montbéliard; Belfort; Vesoul
PRO-3D	21699	NUIITS SAINT GEORGES	06 43 66 83 39	pro3d71@gmail.com	x						x				
	71500	LOUHANS	06 43 66 83 40	pro3d71@gmail.com	x							x			
RF - BIO-DIVERSITE	25220	CHALEZE	06 72 86 89 25	rfbio19ent@gmail.com		x	x			x					
SAÔNE GUÊPE	21270	PONTAILLER SUR SAÔNE	06 72 86 97 55	saoneguape21@wanadoo.fr	x		x			x					
SAUVE QUI PIQUE 25	25400	TAILLECOURT	06 26 83 49 01	sauequapique25@gmail.com		x									
SENONAIS GUÊPES FRELONS	89310	NOYERS-SUR-SEREIN	03 86 82 86 59 06 80 58 14 46	thom.boony@orange.fr	x				x					x	
SOS JARDINS & NUISIBLES	39570	MONTMOROT	07 82 82 27 36	sosjardinsenuisibles@gmail.com				x							
SOS MULTISERVICES 70	70180	VAITE	06 30 01 57 20	sosderatisation70@gmail.com	x	x	x			x					
SOS NUISIBLES 70	70700	Gy	06 19 55 94 48	sosnuisibles70@hotmail.com		x	x			x					Comcom des Monts de Gy, du Val Marnaysien; Gray; Vesoul; Dole; Riez; Champplitte et alentours
SPEED GUÊPES FRELONS	39290	THERVAY	06 89 22 67 80	raphaelcouper@jajap.com	x	x	x			x	x				Toutes les communes des dép et les com com
STOP GUÊPES 25	25120	MAÏCHE	06 82 01 25 51	bouventresse/mocent@yaltra.fr			x								
STOP GUÊPES 70	70000	ECHENOZ-LA-MELINE	06 73 85 97 96	lilbare.quentin@orange.fr			x			x					
STOP O GUEPES ET FRELONS	21500	FAIN LES MOUTIERS	06 29 65 23 17	franco.gottl@free.fr	x									x	Semur en auxois, Montbrd, Venarey les laumes, Vitteaux, Precy s/Thil, Avallon, Saulieu
STOP O NUISIBLE	01190	REYSSOUZE	06 76 92 47 11	contact@stopauxenuisibles.fr							x				50km autour de Fleurville
TDLH	89440	MASSANGIS	07 89 67 33 25	tdlhnuisible@gmail.com	x				x		x	x			Toutes les communes des 4 dép
VALETS DE PICS	70190	RUHANS	06 77 56 19 91	tom.gardot@jajap.fr						x					50km autour de Riez 70190

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Dans le cadre de la sollicitation de l'aide financière à la destruction des nids de frelons asiatiques à pattes jaunes, je soussigné(e),
_____ (nom-prénom), en tant que
particulier/collectivité (barrer la mention inutile), déclare :

- Ne pas avoir déjà bénéficié d'une première aide à la destruction de nids de frelons asiatiques à pattes jaunes
- Avoir bénéficié d'une aide à la destruction d'un montant de _____ euros de la part de _____ (exemple : aide financière de la commune, de la communauté de communes, d'un syndicat).

Date : _____

Signature :

Toute fausse déclaration mènera au recouvrement complet de l'aide financière délivrée.

Document à renvoyer, accompagné des autres pièces justificatives dont la liste est disponible dans le Protocole, par mail à contact@fredonbfc.fr ou par courrier à FREDON BFC – Espace Valentin Est – 12 rue de Franche-Comté – Bât. E – 25480 Ecole-Valentin.